

**Direction Départementale des
Territoires du Haut-Rhin**

Service : SEEEN
Bureau : BNCF

Colmar, le 11 mai 2020

REPRISE DE LA CHASSE DANS LE HAUT-RHIN

NOTE D'INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie locale de dé-confinement pour le département du Haut-Rhin, le préfet a signé l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Haut-Rhin.

Cet arrêté précise les dates d'ouverture et de fermeture espèce par espèce et modifie quelques dispositions relatives à l'exercice de la chasse au cours de cette période de crise sanitaire :

- ouverture de la chasse la chasse du sanglier, du renard et du lapin ce 11 mai ;

- l'abrogation de l'arrêté du 14 avril 2020 fixant les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et précisant les dispositions particulières destinées à limiter les dégâts aux cultures agricoles durant la période de confinement mise en place par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. **La pratique de l'agrainage et du tir de nuit à la lampe peuvent se faire selon les dispositions antérieures à la crise sanitaire. Les dispositions relatives aux personnes à risque sont supprimées.**

Compte-tenu du contexte de pandémie covid-19, nous vous rappelons que les actions de chasse doivent être menées conformément aux consignes de sécurité sanitaire édictées par les pouvoirs publics disponibles aux adresses suivantes : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Actualites-du-Prefet-et-des-Sous-Prefets/Strategie-locale-de-deconfinement>

Nous vous rendons également attentif au fait que les déplacements peuvent faire l'objet de limitation définies par les pouvoirs publics, en particulier les personnes venant de l'étranger ou résidant à une distance de plus de 100 km du lot de chasse.